

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 4

Artikel: L'armée et les sports
Autor: Cornaz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARMÉE ET LES SPORTS

Des sports en général.

Que faut-il entendre par « sport » ?

Ce mot d'importation anglaise, et dont l'équivalent français n'existe pas, semble, à première vue, définir l'ensemble des exercices du corps pratiqués en plein air. Sans être fausse, cette définition est incomplète. Chez l'agriculteur par exemple, le corps est mis en activité et cette activité se déploie le plus souvent en plein air ; on ne peut néanmoins appeler un sport son travail journalier.

Il faut donc préciser.

Le but principal d'un sport, n'importe lequel, ne varie jamais. Toujours une idée d'hygiène prédomine : procurer à notre corps le maximum de santé, d'endurance, de force et de vie possible. Seuls les moyens d'aboutir varient.

Un autre élément du sport est l'intention de se procurer un *délassement*, une *distraction*, un *plaisir*, sans pensée rémunératrice. Le sport est pour celui qui le pratique ce qu'est le jeu pour l'enfance. Combien cependant le jeu n'est-il pas éloigné du sport ! Il ne connaît que la perspective de l'amusement ; au sport s'ajoute celle d'un certain danger à vaincre. Le sentiment du danger procure au sportsman sa joie ; sous cette influence son caractère s'affermi, sa volonté d'action s'accroît proportionnellement à son assurance en sentant son corps et ses membres dociles à son commandement.

Voyez, par exemple, la bicyclette ! Indépendamment du plaisir qu'éprouve le cycliste à parcourir en touriste le pays, commodément assis sur sa machine, se donnant l'illusion du mouvement sans frottement, n'entre-t-il pas dans sa joie la satisfaction de vaincre des difficultés, quelquefois des dangers semés sur sa route ? D'avoir, par sa présence d'esprit, évité les effets d'une

chute peut-être fatale ? N'éprouve-t-il pas également un certain plaisir, mêlé de fierté, à constater que par le simple effet de sa volonté, il a pu assouplir son corps au point de lui faire parcourir, sans trop de peine, une distance de 100 à 120 km. et plus dans l'espace d'une journée ? Ce sont bien là des caractères propres au sport et que le jeu ne présente pas.

En définissant le « sport », nous avons parlé de la nécessité de l'exercice en plein air.

Quoique quelques exercices comme l'escrime, la boxe, la lutte et plus spécialement la gymnastique ne s'exécutent pas exclusivement à l'air libre, il ne faut pas moins les envisager comme des sports, car ils tendent à un degré égal, sinon supérieur, à procurer à notre corps les avantages recherchés. L'air libre n'est en somme pour eux qu'un complément, mais un complément indispensable, nous le reconnaissons, pour procurer tous les résultats désirés. On arrivera insensiblement, par la construction de locaux spacieux, conçus selon les préceptes d'une saine hygiène, à remédier grandement au défaut du plein air. Et par l'adjonction à ces locaux de places spécialement aménagées, on ferait de notre gymnastique suisse le sport idéal.

De ce que nous avons dit plus haut, et de notre façon d'envisager les sports, il ressort que nous ne saurions reconnaître à la pêche et à l'automobilisme la qualité sportive que quelques amateurs leur attribuent et que dans certains pays on est enclin à leur découvrir.

En résumé, nous entendons par sport, tout exercice physique distrayant, pratiqué en vue de fortifier le corps, de l'assouplir, de lui donner sa forme esthétique et harmonique, et qui développe, par son côté périlleux, les qualités morales de l'individu. Les résultats hygiéniques seront plus complètement atteints par ceux de ces exercices qui seront pratiqués en plein air.

Cela dit, abordons notre étude.

Nous établirons, en premier lieu, la connexité qui existe, au point de vue de l'exercice physique, entre le militaire et les sports. Nous ferons ressortir ensuite les avantages particuliers des divers sports pratiqués actuellement. Nous terminerons par les moyens à adopter pour faire bénéficier notre armée de ces avantages, et jetterons, en passant, un coup d'œil sur ce qui se fait en d'autres pays.

Circonstance indéniable : une certaine corrélation existe entre le militaire et l'exercice physique. De nos jours, plus encore que par le passé, l'obligation pour la recrue d'être physiquement préparée par une saine pratique des exercices corporels aux fatigues du métier militaire, est impérieuse.

De tout temps et en tous pays, la valeur des armées a été intimement liée au développement de l'éducation physique de la jeunesse. Cette éducation est toujours envisagée à un point de vue éminemment patriotique. Elle doit servir de préparation à la carrière des armes. Nous savons que sous la dénomination de gymnastique militaire, la jeunesse, au temps du plus bel épanouissement des « jeux olympiques », se livrait à une multitude d'exercices qui ont survécu jusqu'à nos jours et dont plusieurs font encore partie de nos programmes de gymnastique. Au cours des années, quelques-uns de ces jeux primitifs ont forcément subi des modifications. Ils se sont spécialisés. On les voit maintenant renaître sous la désignation de sports.

Gymnastique et sport doivent former les jeunes gens physiquement aptes à contribuer un jour à la défense du sol natal. C'est dans la façon d'acquérir ces qualités physiques que réside surtout la grande analogie entre le militaire et le sport. Tous deux partent du même principe : l'entraînement rationnel, qui est l'art d'amener l'homme à un degré de force et de résistance suffisants pour supporter sans défaillance une épreuve déterminée.

En Suisse, cette intime relation du militaire avec l'exercice corporel est frappante. Elle peut facilement se constater aux plans d'instruction élaborés pour les écoles de recrues. Ne cherche-t-on pas, dès le début du service, par les premières notions de l'école du soldat, de la gymnastique avec et sans armes, par tous ces exercices que nous ne pouvons mieux définir que sous le nom d'exercices d'assouplissement, à contrebalancer les défauts et les qualités physiques des deux éléments essentiels de nos troupes, campagnards et citadins, à les amener le plus rapidement possible à un même degré de préparation, à une moyenne équivalente d'agilité, de souplesse, d'endurance et de vigueur, afin que tous puissent s'initier avec le plus de profit à la science purement militaire qui leur est ensuite enseignée ?

Lorsque nous serons arrivés, ce que nous ne tenons pas pour

impossible, à obliger tous les jeunes gens, avant leur incorporation, à faire partie d'une société de gymnastique ou de sport, en un mot à pratiquer les exercices physiques d'une façon suivie de 16 à 19 ans, nous aurons grandement contribué à augmenter les qualités militaires du peuple. L'obligation de l'exercice corporel n'offrirait pas plus de difficultés que l'institution des cours complémentaires. On pourrait alors, dans une école de recrues, consacrer un temps moins long aux exercices formels ou d'assouplissement pour l'employer plus judicieusement à l'étude de la science militaire proprement dite.

Il y a lieu toutefois de distinguer les sports en deux catégories. Dans la première, nous classerons les exercices qui, malgré les bienfaits qu'ils procurent, sont d'une pratique trop spéciale pour avoir d'une façon directe, même en se généralisant, une répercussion suffisante sur l'état militaire. La seconde énumérera les sports qui, en se popularisant, en se vulgarisant, pourraient exercer une influence désirable sur notre régime militaire, c'est-à-dire contribuer à l'augmentation de la valeur militaire de notre armée.

Sports sans influence marquée sur l'état militaire.

Nous rangeons dans cette catégorie : *les jeux athlétiques, la chasse, les jeux d'hiver* (patinage, luge, etc.), *l'équitation, l'escrime, le canotage.*

1^o LES JEUX ATHLÉTIQUES.

L'introduction, chez nous, de ces différents jeux, sous la forme spéciale qu'ils revêtent dans quelques pays, est encore assez éloignée pour nous permettre de les classer dans notre première catégorie. Parmi ces jeux, la lutte, les différents sauts (sauts en hauteur et à la perche), le jet de pierre, de boule, du disque, etc., font depuis nombre d'années partie des exercices pratiqués dans nos sociétés de gymnastique. Si nous en parlons dans le présent chapitre, c'est que nous constatons que dans certains pays, en France, en Angleterre et en Amérique notamment, ces jeux au lieu d'être groupés en un programme bien

établi afin, comme chez nous, de se compléter réciproquement, sont au contraire envisagés séparément, formant autant de spécialités. L'individu s'adonnera de préférence à tel ou tel jeu parce que ses aptitudes naturelles ou ses goûts l'y auront poussé. Il le cultivera parce que de nature à mettre en valeur ses qualités individuelles, ce qui flattera sa petite vanité. Quelques succès aidant, il passera bientôt de la catégorie de l'amateur qui fait l'exercice pour lui-même à la catégorie du professionnel pour qui son jeu devient un gagne-pain.

Le *Graphic* célébra en son temps l'héroïsme d'un boxeur mort au Transvaal qui, grâce à ses qualités sportives, n'a succombé qu'après avoir tué sept adversaires.

C'est cette forme spécialisée des jeux athlétiques que nous condamnons, et qui nous oblige à les classer parmi les sports ne pouvant pas être d'un intérêt direct dans le développement militaire.

Pris séparément, chacun des exercices susmentionnés offre cependant un certain quotient d'avantages qui ne sont pas à dédaigner. La lutte est de tous les exercices un de ceux qui remontent à la plus haute antiquité. Bien avant son introduction en Grèce, nous savons qu'en Chine, sous Confucius, la caste officielle des prêtres de Tao préconisait, à titre de pratiques religieuses, une sorte de gymnastique médicale comprenant, entre autres exercices, la lutte corps à corps avec ou sans armes. Au temps de la Grèce antique, alors que surgit la grande figure de l'athlète, titre si glorieux à cette époque, la lutte semble atteindre son apogée. Elle forme un des cinq divertissements principaux du « Pentathlon » ou réunion des exercices de la lutte, de la course, du saut, du jet du disque et du javelot. Le « Pentathlon » formait la base des réjouissances aux grandes fêtes nationales, les célèbres « jeux Olympiques, Pytiques, Isthmiques et Néméens ».

Sous l'empire romain, la lutte semble dégénérer. Elle n'est plus une rencontre courtoise de deux adversaires préoccupés seulement de gagner la « couronne d'olivier », récompense du vainqueur chez les Grecs, mais sert de prétexte à la rencontre sanglante des gladiateurs.

Au cours du moyen âge, la lutte tombe dans l'oubli; d'autres distractions accaparent les faveurs des hommes. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIII^e siècle, avec la Renaissance des

exercices physiques comme moyens éducatifs, que la lutte fait sa réapparition.

De notre temps cependant, et sauf en Suisse où elle est un de nos jeux nationaux, la lutte n'est pas très pratiquée. Ce ne sont en somme, hors de chez nous, comme nous le disions plus haut, que des professionnels qui s'y adonnent. Des tentatives ont bien été faites pour remettre en honneur les jeux olympiques d'antan ; elles ont eu peu de succès. Par les soins de l'*Union athlétique française* ces tentatives de rénovation ont eu lieu à Athènes, il y a quelques années, sans fournir de sérieux résultats.

Sans doute, les avantages de la lutte sont nombreux et méritent de retenir l'attention. Peu d'exercices développent à un tel degré la présence d'esprit, la décision prompte, la force de résistance et mettent autant à contribution les divers muscles de notre économie. Chez nous, où la lutte est et restera longtemps encore un des jeux les plus prisés de notre jeunesse virile, nous ne voyons pas pour le militaire un autre moyen d'en tirer des avantages directs qu'en encourageant, sous toutes les formes, nos sociétés de gymnastiques et associations de lutteurs à étendre le cercle de leur activité, afin que le plus grand nombre possible de nos jeunes gens puisse goûter les bienfaits d'un exercice aussi salubre.

Ce que nous disions de la lutte, peut s'appliquer aux autres exercices compris sous la dénomination de jeux athlétiques (sauts, jets de pierre, du javelot, etc.). Le saut est de tous les exercices gymnastiques le plus utile, le plus nécessaire au soldat. Il assouplit le corps, lui donne l'agilité désirable en même temps que la force et la vigueur. Mais nous pensons que pratiqués simultanément avec d'autres exercices, comme ils le sont dans la Société fédérale de gymnastique, les sauts remplissent mieux leur rôle que si nous cherchons à les spécialiser. Leur place est prépondérante, de nos jours, dans les programmes des fêtes fédérales ou cantonales de gymnastique, mais ils ne doivent pas être distraits de l'ensemble du programme.

Nous pourrions difficilement augmenter mieux la diffusion du saut sous toutes ses formes, qu'en encourageant l'association qui s'en occupe actuellement à continuer de vouer tous ses soins à cet utile exercice.

2° LA CHASSE.

Inutile d'insister sur les considérations qui nous ont engagé à reléguer la chasse dans la catégorie des sports sans intérêt direct pour l'état militaire. Sans dédaigner sa valeur comme entraînement à la marche et au tir, nous devons admettre que dans notre petit pays, où la chasse n'est autorisée que pendant une époque restreinte de l'année, il serait difficile de la populariser au point de la rendre bienfaisante pour l'armée.

D'autres raisons conduisent à cette conclusion : le temps et la dépense qu'elle exige font de ce sport une distraction coûteuse. Combien est réduit en Suisse le nombre des jeunes gens qui trouvent, avant leur école de recrues, l'occasion de chasser !

Certes, la chasse, envisagée comme exercice, est des plus salutaires. Elle développe les qualités de tireur, coup d'œil, présence d'esprit, tenacité, endurance physique. Ces belles qualités une fois acquises, le jeune homme pourrait avantageusement les mettre à profit au cours de son service militaire. Dans le service des patrouilles ou comme éclaireur, le soldat possédant les qualités du chasseur peut être de la plus grande utilité. Son esprit débrouillard aidant, il sera pour son chef en maintes occasions un précieux axiliaire.

Mais les obstacles qui entravent la généralisation de la chasse, nous font une obligation de chercher par d'autres moyens à procurer à nos soldats les avantages inhérents à cet exercice.

3° LES JEUX D'HIVER

Le patinage, les courses en « luges », exercices en général connus sous le nom de jeux d'hiver, sont dans nos contrées, depuis quelques années surtout, en train d'accaparer les faveurs du public. Ils sont actuellement déjà les distractions les plus goûtées pendant la saison des neiges et susceptibles de se populariser davantage par suite de leur introduction dans le programme de la gymnastique scolaire.

Si nous avons classé ces exercices dans le présent chapitre, c'est que nous n'entrevoions pas non plus pour l'armée la pos-

sibilité d'un bénéfice autre que celui résultant de l'exercice pris en plein air, en une saison où le corps, plus qu'à tout autre époque, éprouve le besoin de se mouvoir. Au point de vue de l'hygiène et de la santé, les exercices ci-dessus sont de la plus grande utilité. Ils offrent, en outre, ce précieux avantage de procurer à notre individu ce sentiment de bien-être résultant de l'exercice fait à l'air vif, à une époque où le sang, en raison même de la basse température et de l'effort accompli, circule plus activement dans notre organisme.

Si le patinage et les courses « en luges », et d'une façon plus générale tous les jeux de plein air, continuent à se propager parmi nos écoliers avec la même rapidité que durant ces dernières années, nous aurons l'occasion de voir la jeune génération actuelle se présenter sous les drapeaux avec un bagage d'aptitudes physiques qui sera du plus grand profit pour notre armée.

Nous croyons que pour les jeux d'hiver nous ne pouvons rien faire de plus que ce qui existe, sinon de les approuver et de les encourager dans la mesure du possible par tous les moyens à notre disposition.

4^o L'ÉQUITATION

L'équitation, envisagée pendant très longtemps comme un art, a reçu, ces dernières années, en France et en Angleterre, sa sanction d'exercice sportif et a modifié son appellation par le terme plus moderne « d'hippisme ».

L'art de l'équitation, qui de tout temps a consisté à se tenir sur un cheval et à le diriger, a forcément, dans le cours des années, subi de profondes modifications. Ce qui n'a pas changé, c'est l'emploi du cheval comme monture.

Dès l'époque la plus reculée, celui-ci sert aux tribus nomades pour effectuer plus facilement et plus rapidement leurs grandes pérégrinations. De tout temps, les peuples guerriers l'emploient pour augmenter les effets du choc dans le combat. Subordonnée à ce dernier but, l'équitation, comme exercice, entre dans les mœurs des divers peuples. La Grèce, avec ses jeux classiques, Rome, avec ses courses, nous apprennent que l'équitation, comme exercice d'entraînement, était déjà fort en honneur.

Nous nous trouvons donc en présence des trois formes principales de l'équitation, que nous remarquons encore de nos jours et qui sont : 1^o l'équitation de chasse, 2^o l'équitation militaire et 3^o l'équitation de course.

Quelles sont les particularités de ces diverses formes de l'hippisme au point de vue sportif ?

Considérée uniquement comme exercice corporel, l'équitation de chasse, de même que la chasse à courre, présente pour le cavalier *une foule d'avantages spéciaux à côté des bienfaits généraux propres à tous les sports.*

Les grandes qualités morales, comme le sang-froid, le courage, la présence d'esprit, la décision, que ses adeptes y gagnent, ne pourraient que difficilement se rencontrer, réunies en si grand nombre, dans un autre exercice. Mais les graves inconvénients que nous avons déjà eu à signaler, à l'occasion de la chasse en général, nous font malheureusement renoncer à entreprendre une étude des moyens propres à propager cet exercice. Celui-ci est et restera toujours une distraction coûteuse, exclusivement accessible à un petit nombre de privilégiés.

L'équitation militaire, sans pousser peut-être aussi loin le développement des qualités morales que l'équitation de chasse, offre cependant une grande analogie avec elle et procure de même des bienfaits physiques incontestables. Dans notre pays, en raison de l'existence des nombreuses sociétés s'occupant de notre cavalerie, nous devons reconnaître qu'on ne néglige rien pour rendre cette arme spéciale pleinement apte à sa mission. Il ne nous appartient pas de discuter des voies et moyens à utiliser pour augmenter le côté sportif de l'hippisme militaire et nous devons nous borner à répéter nos remarques sur la difficulté de le généraliser.

Les mêmes difficultés se manifestent pour l'équitation de course. Il est cependant un côté très spécial de cette dernière forme de l'hippisme que nous aimerions relever ici. Nous voulons parler des avantages physiques que le cavalier en retire, avantages qui nous paraissent plutôt négatifs. Par le fait même du but recherché dans les courses de chevaux, la monture devient l'instrument principal de la victoire et le cavalier n'est en somme que l'accessoire. Il est par conséquent compréhensible que, dans un entraînement rationnel, ce soit plutôt et surtout les qualités du cheval que l'on tende à augmenter, non celles

de l'homme. D'où nous pouvons tirer cette dernière conclusion, que, comme valeur d'exercice, l'hippisme de course est, pour l'homme, inférieur aux deux autres formes de l'équitation.

5° L'ESCRIME

Malgré de nombreux exemples tendant à prouver que, même en salle, l'étude de l'escrime n'est pas sans dangers, ce n'est qu'à la condition d'être pratiqué en plein air que cet art devient véritablement un sport. Nous n'avons pas connaissance que, chez nous, l'escrime se pratique en dehors de locaux appropriés. A notre avis, l'escrime, ou tout au moins le maniement du fleuret, du sabre et de l'épée sont d'une étude trop scientifique, et partant trop longue ; il faut reconnaître que leur côté faible est de ne pouvoir se généraliser suffisamment pour que l'armée en tire véritablement profit.

D'autre part, il nous faut admettre aussi que l'escrime ne remplit pas toutes les conditions lui permettant d'être envisagée comme exercice complet. L'escrimeur, à moins de tirer indifféremment de la main droite et de la main gauche, développe bien souvent un côté seul de son corps à l'exclusion presque totale du côté opposé.

Dans certaines armées permanentes, en France notamment, l'escrime forme une des branches de la gymnastique enseignée au régiment. Mais l'escrime que l'on y étudie est celle de la canne, du bâton et surtout la boxe. Ces exercices réunis sont envisagés comme mouvements d'assouplissement. Pris dans ce sens, ils sont à tous égards excellents, et nous avons pu en maintes occasions, dans des fêtes française de gymnastique, nous rendre compte de visu des magnifiques résultats obtenus. A Paris, en particulier, lors de la fête fédérale de 1889, environ 300 moniteurs de l'école militaire de Joinville-le-Pont ont présenté des exercices de boxe et d'escrime au bâton qui nous ont entièrement convaincu de l'efficacité de ces mouvements comme gymnastique d'assouplissement pour le soldat. A la sortie de l'école, ces moniteurs enseignent les mêmes exercices dans les régiments et c'est ainsi que l'on « assouplit » le conscrit durant son service.

Seulement, nous avons une constatation à faire ici. Ce qui en France, pendant un service de trois ans, est possible, ne l'est plus

en Suisse avec notre durée de service d'une cinquantaine de jours. Malgré cela, étant donnés les sérieux avantages que procurent ces exercices, nous devons chercher à les utiliser d'une autre façon. Nous verrons comment.

6° LE CANOTAGE

Ici, nous devons déclarer notre embarras. Ce sport doit-il appartenir à la première ou à la seconde de nos catégories ?

Les avantages procurés par le canotage sont aussi nombreux que salutaires. Qu'il s'agisse de l'aviron ou de la voile, c'est toujours un sport essentiellement fortifiant. Ceux qui le cultivent s'habituent au plein air et affrontent systématiquement et les variations de température et les dangers inhérents à toute pérégrination sur l'élément liquide.

Nous envisagerons plus spécialement le canotage à l'aviron ou « rowing », — c'est le mot aujourd'hui consacré, — et moins le « yachting » ou canotage à voile. Ce dernier est plutôt une distraction qu'un exercice physique. En parlant rowing, nous nous attacherons à l'exercice fait sur une embarcation munie de bancs à glissoir et à rames tournantes. C'est sous cette dernière forme que le rowing est véritablement un exercice très précieux. Chez nous, sur nos nombreux lacs, il peut presque se pratiquer en toutes saisons. Il n'a pas les inconvénients des exercices pris en salle où la ventilation est forcément incomplète. Les avantages en sont multiples. Au point vue physiologique, c'est, en soi-même, le sport le plus complet que nous connaissions et en même temps le plus simple, puisque, en somme, par le fait d'un seul engin, il remplit toutes les conditions désirables. Tout le jeu de la musculature est mis en activité. Les fléchisseurs et extenseurs des membres supérieurs et inférieurs entrent tour à tour à tour à tour en action. Les muscles dorsaux, abdominaux et les pectoraux sont également mis à contribution suivant que le siège du rameur avance ou recule. Ce sont tous ces bienfaits réunis qui nous ont fait hésiter sur le classement qu'il convenait de donner à ce sport. Mais il faut néanmoins convenir qu'à côté de ses avantages d'essence purement scientifique, le rowing présente trop de difficultés et d'obstacles de diverse nature pour devenir, par la suite, la véritable école pratique de l'entraînement physique du futur soldat suisse. A part les

jeunes gens habitant nos grandes localités situées à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau de quelque importance, il serait matériellement impossible de faire bénéficier du rowing un plus grand nombre de personnes. L'élément citadin n'entrant dans notre effectif militaire que pour une part relativement minime, nous devons, un peu malgré nous, renoncer à préconiser le sport de l'aviron comme étant pratiquement et facilement susceptible d'une influence directe sur le militaire.

Cherchons donc ailleurs les véritables exercices sportifs qui préparent nos jeunes gens à la vie militaire, et qui maintiendront chez le soldat les qualités physiques acquises avant l'incorporation.

Premier lieutenant A. CORNAZ.

(A suivre.)

